

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022

U 28 D'APRILE DI U 2022

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

28 AVRIL 2022

N° 2022/01/025

**Question orale déposée par Vanina LE BOMIN
au nom du Groupe « Avanzemu »**

OBJET : QUEL AVENIR POUR LES EAUX D'OREZZA ?

Monsieur le Président du conseil Exécutif,

Vous avez signé, le 3 juin 2021, deux actes notariés garantissant à la CdC la pleine propriété des moyens de production des Eaux d'Orezza, après des mois d'une négociation très difficile.

L'histoire, nous la connaissons.

Un bien public laissé à l'abandon, comme, hélas, tant d'autres par le pouvoir politique de l'époque. Un entrepreneur, originaire de la région, qui décide d'investir son argent et son savoir-faire, une réussite économique et sociale, et une eau dont la renommée franchit nos frontières.

Nul ne saurait contester à Monsieur Moracchini la réussite totale de son pari, et, pour ceux qui l'ont connu, l'attachement qu'il portait à sa région. Quand il décède, ce sont son épouse et sa fille qui reprennent les rênes de l'entreprise.

J'étais Conseillère Départementale quand j'ai eu connaissance de la fin prochaine de la convention qui liait les deux parties alors que nul n'en faisait état au Conseil Départemental.

Je me suis alors rendu compte que le pouvoir politique s'était, encore une fois, désintéressé de la chose, au point d'avoir laissé l'exploitant construire des équipements structurants sur une parcelle privée, de ne pas avoir exigé les bilans et comptes de la société, et d'avoir laissé l'exploitant ne pas payer sa redevance pendant trois années consécutives.

Sans parler de l'avenant sorti du chapeau par Madame Mora à quelques jours de l'échéance, prolongeant la convention, avenant signé de la main de M Paul Giacobbi, Président du Conseil Général de l'époque, mais dont les services n'avaient aucune trace.

Vous avez donc hérité, en 2018, d'une situation peu claire et d'une partenaire plutôt coriace. Vous êtes arrivés, au terme de trois ans et demi, à trouver un accord sur la compensation financière pour les biens de reprise et surtout pour la parcelle en question.

Cependant, vous avez dû concéder à Madame Mora un nouveau délai de quatre ans d'exploitation. Vous y avez été contraint par la négociation mais aussi par le retard pris, dans le travail sur le cahier des charges du futur contrat d'exploitation.

Le protocole d'accord fait état de divers objectifs, notamment sur le plan des emplois et des retombées économiques et sociales pour la région. Qu'en est-il, à l'heure actuelle ?

En outre, vous vous êtes engagés à fournir à notre assemblée un rapport annuel relatif à la mise en œuvre de l'exploitation des Eaux d'Orezza et des conventions de partenariat. Pouvons-nous envisager, Monsieur le Président, la présentation de ce rapport avant la fin du premier semestre 2022 ?

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir qu'en 2024, la loi imposera à tous les fabricants, le bouchon solidaire sur les bouteilles. Par conséquent, toute la chaîne d'embouteillage devra être modifiée.

Si ce n'est déjà fait, je doute que Madame Mora prenne à sa charge cet investissement alors que son contrat viendra à échéance quelques mois plus tard. Comment comptez-vous anticiper cette obligation ?

Enfin, Monsieur le Président, au vu de la complexité du dossier, de son importance économique et sociale mais aussi symbolique, dans ce qu'il représente pour l'ensemble du Peuple Corse, nous vous demandons la mise en place d'un comité de pilotage dédié avec la participation de tous les groupes de notre assemblée.